SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 28 juin 2016

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 28 juin 2016, à 18 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 16 décembre 2015. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Activités depuis la dernière assemblée générale

Dominique Hascher présente brièvement les nombreuses manifestations qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée et qui sont rappelées dans l'ordre du jour.

Le président donne la parole à Jacques Fourvel, président de la section « droit des affaires » qui précise que la section est active et se réunit 5 à 6 fois par an. Il remercie à cet égard Christoph Maurer qui a la gentillesse d'accueillir les membres de la section au sein de son cabinet Pinsent Masons. Ces réunions ont pour objet d'organiser au moins un colloque de dimension importante par an. Cette année, le thème choisi est *Concurrence et innovation à l'ère du numérique*. Ce colloque est organisé exceptionnellement par la Société, l'Institut Jacques Delors et la Fondation pour le droit continental. Il se tiendra le 9 décembre 2016, au Conseil d'État. La matinée, présidée par Pascal Lamy sera consacrée à des études de droit comparé portant sur les politiques de concurrence. L'après-midi, une table ronde présidée par le professeur Philippe Aghion, permettra à des chefs d'entreprises de faire part de leur expérience. Jacques Fourvel ajoute qu'il espère que ce colloque sera conclu par le commissaire européen en charge de la concurrence à Bruxelles et par Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie. Il tient également à remercier le vice-président du Conseil d'État pour l'accueil qu'il réserve chaque année au colloque de la section « droits des affaires ».

Jacques Fourvel précise enfin que les membres de la Société recevront mi-juillet le programme détaillé de ce colloque.

Dominique Hascher évoque une autre section particulièrement active, la section « Russie » présidée par Daniel Guyot. Il indique que deux conférences portant sur l'affaire Yukos ont été données par Dimitri Litvinski. Ces conférences ont été très suivies et ont donné lieu à des débats fournis.

Le président informe encore l'Assemblée que la Société a reçu, début juin, une délégation de la China Law Society, laquelle sollicite la Société régulièrement pour organiser des conférences sur des sujets de son choix. Cette année le thème portait sur la formation, en France, des magistrats et des avocats.

Activités à venir

Le 23 septembre prochain aura lieu, dans la Grand'chambre de la Cour de cassation, un colloque sur le thème *Le droit étranger à l'épreuve des contrôles de constitutionnalité et de conventionnalité*. Le président indique à l'Assemblée qu'il trouve le programme de cette journée magnifique et passionnant. Il donne la parole à Gustavo Cerqueira, coorganisateur scientifique de cette manifestation, avec Nicolas Nord. Monsieur Cerqueira se dit très honoré et reconnaissant du soutien de la Société.

Le président aborde ensuite un autre colloque auquel la Société a été associée et qui se tiendra également dans la Grand'chambre de la Cour de cassation, le 21 octobre prochain. Il s'agit du colloque annuel de l'Association des juristes franco-britanniques (AJFB), qui aura pour thème *La procédure pénale en droit comparé. France – Angleterre*.

Dominique Hascher précise que le professeur Pascal Beauvais, président de la section « droit pénal » a participé à la préparation scientifique de ce colloque qui prendra la forme d'un cas pratique. Pour une même infraction pénale, en l'occurrence un meurtre, un parallèle sera fait entre la procédure en France et au Royaume-Uni et ce, de la constatation de la police jusqu'aux assises.

Le président évoque la possibilité de filmer cette journée, pour la diffuser par la suite sur le site de la Société.

La vie des sections

Le président annonce que la section « droit international privé » ne sera plus coprésidée par le professeur Laurence Usunier. En effet, cette dernière ayant été chargée de nouvelles responsabilités administratives au sein de son université, elle ne souhaite plus assurer cette co-présidence. Le professeur Pascal de Vareilles-Sommières a accepté de reprendre les activités de la section, en collaboration avec le professeur David Sindres actuel coprésident et qui a été son assistant à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Dominique Hascher informe encore l'assemblée de la création d'une nouvelle section, la section de « droit maritime » qui sera présidée par Béatrice Favarel avocat au barreau de Marseille.

Publications

RIDC

Le président évoque la *Revue internationale de droit comparé* et le professeur Xavier Blanc-Jouvan qui s'en est occupé depuis 1974, en qualité de rédacteur en chef, puis de directeur. En mars 2016, le professeur Blanc-Jouvan a souhaité quitter ses fonctions de directeur et a été remplacé par le professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson. La revue étant le fleuron de la Société et contribuant à son renom, le président Dominique Hascher adresse au professeur Blanc-Jouvan la reconnaissance de tous pour avoir porté la revue depuis tant d'années.

Le président ajoute que la rédaction a été renforcée en raison de la nécessité de passer au numérique et de ne plus seulement avoir une publication papier.

Dominique Hascher précise qu'Emmanuelle Bouvier est nommée secrétaire générale adjointe, en charge des publications et succède à Aliette Voinnesson. Le président remercie Aliette Voinnesson et lui exprime sa reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait pour la société. Il ajoute que cette dernière a la gentillesse de continuer à travailler comme par le passé pour la Société.

Mme Fauvarque-Cosson remercie à son tour le professeur Blanc-Jouvan de lui avoir transmis la responsabilité de cette fonction. Elle annonce qu'à la suite d'une réflexion avec le professeur Étienne Picard, rédacteur en chef de la revue, celle-ci pourrait avoir comme nouveau projet, d'aider de jeunes historiens à lancer leur propre revue, la Société devenant leur maison d'édition. Il y aurait deux numéros par an et un financement serait apporté à la Société. Afin de ne pas alourdir la charge de travail d'Emmanuelle Bouvier, la Société publierait deux ouvrages par an de moins pour compenser. Le 1^{er} numéro est prévu pour avril 2017. Un abonnement préférentiel avec celui de la RIDC serait proposé.

Monographies publiées depuis janvier 2016

Deux nouveaux ouvrages viennent de paraître : le volume 19 de la collection du Centre français de droit comparé : *Vers un nouveau cadre conceptuel pour la comptabilité internationale ?* et le volume 28 de la collection Colloques : *Les libertés en France et au Royaume-Uni - État de droit, Rule of Law.* Ce second ouvrage consiste dans la publication des actes du colloque en hommage à Roger Errera qui s'est tenu, le 30 novembre 2015, au Conseil d'État, a été ouvert par le vice-président, Jean-Marc Sauvé et conclu par Robert Badinter. Cet ouvrage rend hommage à toutes les facettes de Roger Errera.

2. Modification des statuts et du règlement intérieur

Le président précise à l'Assemblée que c'est une question qui a été abordée lors de la dernière réunion du Conseil de direction, le 16 juin. La réforme envisagée est très simple, il s'agit de passer de 4 à 5 vice-présidents. Le 5ème vice-président permettrait aux juristes d'entreprise d'avoir un siège. Actuellement, la présidence est tournante entre 4 « institutions » : Conseil d'État, Cour de cassation, Université, et Avocats. C'est un point dont il sera discuté puisqu'un prochain Conseil de direction sera consacré à cette question. Cette possibilité rend compte du rôle important des juristes d'entreprise au sein de la Société (qu'il n'avait pas à l'origine de la création de la Société).

Dominique Hascher ajoute que la SLC est une société reconnue d'utilité publique, ce qui impose un certain nombre de charges concernant les statuts. À la différence d'une association loi 1901, le contenu des statuts n'est pas libre, il faut donc les modifier sur plusieurs points afin de les mettre en conformité avec les statuts type rédigés par le Conseil d'État. Le président précise que le seul changement majeur est le passage à 5 vice-présidents, tous les autres changements étant imposés par le Ministère de l'Intérieur et le Conseil d'État pour réajuster les statuts. Il en va de même pour le règlement intérieur.

Madame Marie-Aimée Latournerie intervient pour souligner qu'au-delà de ce que souhaite le Ministère de l'Intérieur, certains membres de la Société souhaiteraient que les statuts se rapprochent du droit commun des associations et, en particulier, que l'Assemblée générale élise un Conseil d'administration lequel puisse ensuite choisir en son sein un bureau et un président. Elle ajoute que compte tenu de la composition des membres actuels, personnes physiques et morales, il y aura forcément, à un moment donné, un juriste d'entreprise qui assurera la présidence de la Société.

3. Questions administratives et financières : approbation des comptes de l'exercice 2015

Le trésorier Xavier Lecaron qui n'est pas présent, a préparé le compte rendu financier écrit suivant :

« Les comptes de la SLC présentent, au 31 décembre 2015, un résultat déficitaire de 23.569 euros, contre 8.723 euros au 31 décembre 2014.

Les recettes d'exploitation sont en augmentation à 255.222 euros, contre 241.689 euros en 2014. Les dépenses d'exploitation sont en augmentation, supérieure à celle des recettes et s'élèvent à 281.598 euros, contre 254.650 euros en 2014. Le résultat d'exploitation est de ce fait déficitaire de 26.377 euros.

Le résultat net est déficitaire de 23.569 euros.

Le total des disponibilités s'élève à 310.685 euros, contre 340.557 euros au 31 décembre 2014.

Le budget pour 2016 a été établi en léger déficit. L'objectif est l'équilibre. »

Le président ajoute que le déficit de l'année 2015 n'est pas de la responsabilité de son prédécesseur mais est lié à un surcroît d'activité en 2015, et qu'il n'a pas de crainte quant à la santé financière de la Société.

Le professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson précise que les investissements réalisés en 2015 ont été soumis à l'assemblée générale et approuvés. Il s'agit notamment, de la refonte du site internet de la Société, de la création de la Chouette et d'une grande manifestation, les *Journées internationales* (avec des financements extérieurs). Madame Fauvarque-Cosson ajoute encore que le cycle *Entreprise et numérique*, lancé fin 2015, a permis de rentrer de nouveaux soutiens (notamment les sociétés Facebook et Google) qui n'apparaitront dans les comptes qu'en 2016. Ce cycle est appelé à se poursuivre. Le budget est donc maitrisé, malgré le déficit.

Le président soumet les comptes de l'exercice 2015 à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence d'observation, les comptes de l'exercice 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Le président Hascher termine en informant l'Assemblée que la Société va bénéficier cette année d'une subvention du Barreau de Paris, ce qui permettra de financer la création d'une nouvelle section, la section « droit des contrats », coprésidée par un avocat au Barreau de Paris, d'une part et le professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson, d'autre part.

4. Questions diverses

Le président fait remarquer que Timothée Paris, secrétaire général et Caroline Lafeuille, secrétaire générale adjointe, ne sont pas présents pour raisons de santé. L'assemblée générale se joint au président pour leur envoyer leurs vœux de prompt rétablissement.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.